Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260413-2026_04_01_04-DE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de Publication :

16 avril 2026

L'an deux mil vingt six
le treize avril à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mickaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : HAQUIN Mickaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, SOUBIRAN Vincent, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/04/01/04 : Proposition de représentants à la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres : le Maire, président, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du rôle de la CCID et en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à la proposition des 24 personnes listées ci-après :

M. Emmanuel BERECHET – 10, Les Landes -22270 MÉGRIT
M. Yves JOUFFE – 1, La Haute Ville - 22270 MÉGRIT
Mme Nelly LEHÉRISSÉ – 4, Manière -22270 MÉGRIT
M. Edmond MARCHAND – 5, rue des Clos -22270 MÉGRIT
M. Marcel DURAND - 1, Sur Les Garennes -22270 MÉGRIT
Mme Nadine COUPÉ – 28, Quesny -22270 MÉGRIT
M. Jérôme JOUFFE - 12 La Ville Réhel -22270 MÉGRIT
M. Hervé REGENT – 16 lotissement de La Croix Verte -22270 MÉGRIT
M. Alain AVRIL 2 Lotissement de la Croix Verte -22270 MÉGRIT
Mme Maryvonne SOHIER – 21 Locriac -22270 MÉGRIT
M. Pierrick PELTAIS – 2 Forte Epaule -22270 MÉGRIT
M. Lionel ROBERT – 5 Lotissement de la Croix Verte -22270 MÉGRIT
Mme Marie-Anne DROIN – 2 rue des Sabotiers -22270 MÉGRIT
M. Michel MORDEL – 3 La Basse Ville -22270 MÉGRIT

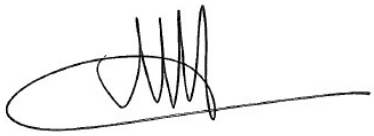
Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260413-2026_04_01_04-DE

Mme Nadine LEMARCHAND – 9 rue des Bons Amis -22270 MÉGRIT
M. Thierry AUCLAIR – 5 rue des Granitiers -22270 MÉGRIT
M. Michel POINSU – 3 La Broussillais -22270 MÉGRIT
M. Michel KRASKA – 7 Impasse de l'Abbé RABEC -22270 MÉGRIT
M. Patrick CHEVALIER – 8 rue des Granitiers -22270 MÉGRIT
Mme Christelle CLEMENT – 12 rue du Pont Neuf -22270 MÉGRIT
Mme Michelle JOUAN – 2 rue du Pont Neuf -22270 MÉGRIT
Mme Tatiana SUBLIN – Les Vaulx Morans -22270 MÉGRIT
Mme Claudine BENARD – 4 Queslain -22270 MÉGRIT
M. Jean GIBLAINE - 10 bis rue Porcon de la Barbinais 22100 DINAN

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire,
Mickaël HAQUIN.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.